

Communication N° 33 - 2010 au Conseil communal

Séance du 8 décembre 2010

Collège de l'Annexe Ouest Désamiantage et travaux de réfection Boucllement du crédit d'investissement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour le désamiantage et les travaux de réfection du Collège de l'Annexe Ouest en référence aux préavis N° 12-2008.

Le décompte est le suivant :

• Crédit d'investissement accordé	CHF	1'234'749.00
• Total des dépenses	CHF	1'079'938.40
• Economie	CHF	154'810.60

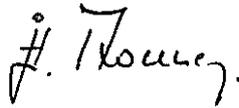
La mise en concurrence des entreprises, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics, les mesures d'économies décidées en cours de travaux et l'absence d'imprévus, ont permis de trouver les moyens de baisser le montant devisé des travaux.

Le total des dépenses sera amorti sur une période de 30 ans, dès le 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la somme de CHF 35'997.95 sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement chaque année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 8 décembre 2010